

Paris, le 17 octobre 2025

Communiqué de presse

Rapport annuel du CCSF

Une nouvelle mandature marquée par des avancées tangibles au bénéfice des consommateurs

Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) a remis son rapport annuel 2024/2025 au président de la République et au Parlement. L'année 2024 a été celle d'un nouveau départ pour le Comité consultatif du secteur financier (CCSF), renouvelé dans sa composition. Le Comité a conduit, à la demande du ministre en charge de l'Économie et des Finances, de nombreux chantiers, aux enjeux économiques et sociaux majeurs.

Le CCSF a notamment mené à bien l'élaboration du premier rapport de l'Observatoire des produits d'épargne financière (OPEF), nouvelle mission qui lui a été confiée par la loi Industrie verte du 23 octobre 2023. Inédit par son ampleur et sa méthodologie, ce rapport éclaire les performances, les frais et les caractéristiques des principaux supports d'épargne disponibles en France. Il s'inscrit dans le prolongement des engagements pris par les pouvoirs publics en matière de transparence et d'éducation financière, contribuant ainsi à renforcer la confiance des épargnants et leur pouvoir de décision.

De même, les travaux menés sur le statut de l'entrepreneur individuel, sur les contrats d'assurance obsèques ou encore sur la réception, par les clientèles, des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), illustrent la diversité et la richesse des sujets abordés. Ils confortent le positionnement du CCSF comme une instance unique d'expertise, de dialogue et de co-construction au service de l'intérêt général.

Ces travaux de Place ont permis d'aboutir à des solutions concrètes en faveur des consommateurs. Au-delà des chiffres et des indicateurs, c'est une certaine idée du dialogue social et d'une vision consensuelle de Place sur les évolutions en matière financière, que ce rapport illustre. Le CCSF démontre, année après année, qu'il est possible de dégager des solutions équilibrées dès lors que les parties prenantes – représentants des professionnels, des consommateurs, des parlementaires et des services de l'État – œuvrent ensemble, dans la confiance, avec rigueur et avec clarté sur des objectifs partagés.

« Ce rapport est le reflet d'une mobilisation collective exemplaire. Il témoigne de l'importance de maintenir un espace de concertation pérenne, rigoureux et ouvert, au service de la protection des clientèles, du bon fonctionnement du secteur financier et, in fine, de l'intérêt général. C'est dans cet esprit que le CCSF poursuivra ses travaux au cours des prochains mois. » Catherine Julien-Hiebel, présidente du CCSF.

Vous trouverez l'intégralité du rapport annuel du CCSF sur le site internet <https://www.ccsfin.fr>

***Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF)** est une instance de concertation, créée par la loi, et chargée de proposer des mesures destinées à améliorer les relations entre les établissements financiers et leurs clients. Les représentants des entreprises du secteur financier (banques, assurances, sociétés financières) et de leurs clientèles y siègent à parité. Des personnalités qualifiées, des parlementaires et des représentants des organisations syndicales complètent sa composition.*

Contact presse : Imane Mazoyer, responsable de la Communication. Tél. : 06 58 72 12 82